**Directives comptables Internationales pour les Organismes à But Non lucratif (INPAG)**

**Exposé-sondage 2**

**Modèle de réponse**

Veuillez utiliser ce formulaire pour enregistrer vos réponses aux questions specifiques à commenter concernant l'[exposé-sondage 2 de l'INPAG.](http://www.ifr4npo.org/exposure-draft-2)

Les commentaires sont très utiles s'ils

1. Répondez à la question posée ;
2. contenir une explication claire à l'appui de la réponse fournie, qu'il s'agisse d'un accord ou d'un désaccord avec les propositions formulées ;
3. Proposer des alternatives à prendre en considération lorsque les réponses ne sont pas en accord avec la proposition faite ;
4. Précisez les paragraphes de l'INPAG auxquels se rapportent les observations éventuelles ; et
5. Identifiez toute formulation dans les propositions qui pourrait ne pas être claire en raison de la façon dont elles sont traduites.

Les zones de texte se développent en fonction des besoins. Il n'y a pas de limite de taille. Il y a 12 domaines de questions, correspondant aux différentes sections de l'INPAG. Vous n'êtes pas obligé de répondre à toutes les questions et vous pouvez choisir de répondre à autant de questions que vous le souhaitez.

Vous pouvez commenter tout aspect de l'exposé-sondage, et pas seulement les questions specifiques à commenter. Les commentaires généraux doivent être ajoutés à la fin de ce document.

Les réponses doivent être reçues avant le **15 mars 2024 et doivent être rédigées en anglais**.

Les réponses peuvent être envoyées à ifr4npo@cipfa.org ou sur le site web www.ifr4npo.org/have-your-say.

**Informations sur le répondant :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Prénom :** | Ndiémé  | **Organisation : CEC AFSA** | [format libre] |
| **Nom de famille :** | PAYE BADIANE | **Réponse :** Soumettez-vous votre réponse?* au nom de mon organisation
* en tant qu'individu
 | **As an induivual** |
| **Courriel :** | Npayebadiane@cecafsa.sn | **Pays :** (il doit s'agir du pays dans lequel vous êtes basé) | **SENEGAL** |
| **Poste :** | [format libre] | **Intérêt professionnel :** veuillez choisir entre : * OBNL, c'est-à-dire préparateur des états financiers,
* auditeur,
* la norme en matière de redevabilité,
* organisation professionnelle de la redevabilité,
* régulateur des OBNL,
* donateur,
* académique,
* la société civile,
* utilisateur des services de l'OBNL,
* autre (veuillez préciser)
 | **As chartered accountant** **As accounting standing setter** |

|  |  |
| --- | --- |
| Veuillez indiquer si vous souhaitez recevoir des informations complémentaires sur ce projet et si vous acceptez d'être contacté(e) à l'adresse électronique fournie.  | **Cochez les cases****Agree**Pas d'accord |

Ce document a été conçu uniquement pour permettre un retour d'information sur l'exposé-sondage 2. La participation est entièrement volontaire. Les réponses seront utilisées pour façonner le développement de l'INPAG et non à d'autres fins. Nous vous demandons votre nom et vos coordonnées afin de pouvoir vous contacter si nous avons besoin d'éclaircissements concernant vos réponses. Les réponses seront publiques, mais les coordonnées personnelles ne seront pas divulguées. Les informations personnelles ne seront conservées qu'aux fins du développement de l'INPAG. Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement à la conservation de vos données personnelles en nous contactant à l'adresse suivante : ifr4npo@cipfa.org

**Questions specifiques à commenter**

|  |
| --- |
| **La section 11 de l'INPAG** fournit des directives sur le traitement des actifs et des passifs financiers. Elle se compose de deux parties : la partie I, qui traite des instruments financiers les plus simples, et la partie II, qui traite des instruments financiers plus complexes. Il n'y a pas de changements significatifs autres que l'alignement sur d'autres sections. |
|  | **Références** | **Réponse** |
| 1. Êtes-vous d'accord pour dire qu'il n'y a pas de modifications d'alignement significatives à apporter à la section 11, autres que celles qui ont déjà été apportées? Dans la négative, indiquez les modifications d'alignement que vous estimez nécessaires.
 | Section 11 | **Agree** |

|  |
| --- |
| **Question 2 : Stocks** **La section 13 de l'INPAG** fournit des directives sur la comptabilisation, l'évaluation et les informations à fournir sur les stocks. Des changements majeurs ont été apportés afin d'élargir le champ d'application de cette section pour inclure les stocks spécifiques aux OBNL et définir leur évaluation, les stocks détenus en vue de leur utilisation ou de leur distribution devant être évalués au plus faible du coût ajusté pour tenir compte de toute perte de potentiel de service et du coût de remplacement. Il a été modifié pour permettre l'utilisation d'exceptions autorisées lorsque certains articles donnés ne sont pas comptabilisés dans les stocks. Elle a également été modifiée pour permettre aux OBNL de passer en charges les services à fournir aux bénéficiaires de services pour des montants nuls ou nominaux au fur et à mesure qu'ils sont encourus plutôt que de les comptabiliser comme des travaux en cours dans les stocks. Les informations à fournir ont été mises à jour pour tenir compte de l'utilisation des exceptions autorisées et des cas où les stocks donnés ne peuvent être mesurés de façon fiable. |
|  | **Références** | **Réponse** |
| 1. Êtes-vous d'accord avec l'élargissement de la section 13 "*Stocks"* afin d'inclure spécifiquement les stocks détenus pour une utilisation interne, pour la collecte de fonds ou pour la distribution? Dans la négative, pourquoi?
 | G13.1 | **Agree** |
| 1. Êtes-vous d'accord avec les exceptions autorisées qui permettent de ne pas comptabiliser comme stocks certains stocks donnés et travaux en cours qui comprennent des services à fournir pour une contrepartie nulle ou minime? Si ce n'est pas le cas, que proposeriez-vous à la place/.
 | G13.2, G13.5 (a)-(c) | **Agree** |
| 1. Êtes-vous d'accord avec l'utilisation de la juste valeur pour évaluer les stocks donnés? Si ce n'est pas le cas, que proposeriez-vous à la place?
 | G13.7 | **Agree** |
| 1. Êtes-vous d'accord avec le fait que les stocks qui sont détenus pour être distribués à titre gratuit ou symbolique ou pour être utilisés par l'OBNL dans le cadre de la réalisation de ses objectifs doivent être évalués au plus faible du coût ajusté pour tenir compte de toute perte de potentiel de service et du coût de remplacement? Si ce n'est pas le cas, que proposeriez-vous à la place?
 | G13.8 | **Agree** |
| 1. Êtes-vous d'accord avec les informations à fournir proposées, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des exceptions autorisées et les cas où les stocks donnés ne sont pas comptabilisés parce qu'ils ne peuvent être mesurés de manière fiable? Si ce n'est pas le cas, que proposeriez-vous à la place?
 | G13.26 (e), G13.27 | **Agree** |

|  |
| --- |
| **Question 3 : Provisions et éventualités****Le section 21 de l'INPAG** fournit des directives sur la comptabilisation, l'évaluation et l'information à fournir concernant les provisions (qui sont des passifs dont l'échéance ou le montant sont incertains), les actifs éventuels et les passifs éventuels. Tous les exemples se trouvent dans le Guide de mise en Oeuvre et ont été mis à jour pour être plus pertinents pour les OBNL, y compris un exemple relatif aux conventions de subventions onéreuses. |
|  | **Références** | **Réponse** |
| 1. Êtes-vous d'accord pour supprimer du Guide de mise en Oeuvre un exemple sur les garanties et ajouter un nouvel exemple sur les contrats déficitaires? Dans la négative, pourquoi?
 | Section 21, exemple 3 | **Agree** |

|  |
| --- |
| **Question 4 : Revenue** **Le section 23 de l'INPAG** a été élargie pour couvrir spécifiquement les revenus des subventions / des dons. Elle se compose de deux parties et d'une préface dont le contenu est commun aux deux parties. La partie I est un nouveau document rédigé spécifiquement pour les OBNL, qui énonce les exigences relatives à la comptabilisation, à l'évaluation et aux informations à fournir sur les revenus provenant des subventions et des dons. Le moment de la comptabilisation des revenus dépend de l'existence d'un accord exécutoire de subvention (AES), qui doit comporter au moins une obligation exécutoire de subvention (OES). Elle suit les concepts du modèle en cinq étapes pour la comptabilisation des revenus utilisé dans les normes internationales. La première partie décrit également les exceptions autorisées pour la comptabilisation des dons en nature et des services en nature.La partie II reflète la norme comptable *IFRS pour les PME relative* aux contrats avec la clientèle. Elle fournit des directives simplifiées pour les contrats moins complexes. |
|  | **Références** | **Réponse** |
| 1. Le section 23, partie I, et le section 24, partie 1, introduisent une nouvelle terminologie relative aux subventions[[1]](#footnote-2) . Êtes-vous d'accord avec les termes "accord exécutoire de subvention" et "obligations exécutoires de subvention" et leurs définitions? Si ce n'est pas le cas, quels autres termes proposeriez-vous pour obtenir la même signification? Quelles sont les considérations pratiques ou autres découlant de ces définitions, le cas échéant?
 | G23.23-G23.30, G24.3-G24.4 | **Agree** |
| 1. Êtes-vous d'accord avec la structure du section 23, avec une partie I axée sur les subventions et les dons, une partie II axée sur les contrats conclus avec les clients et une préface qui rassemble les principes clés et des informations sur la manière de naviguer dans les directives? Si ce n'est pas le cas, quels changements apporteriez-vous et pourquoi?
 | Section 23 | **Agree** |
| 1. Êtes-vous d'accord pour dire que les revenus ne sont différés que lorsque le récipiendaire de la subvention a une obligation actuelle en rapport avec les revenus perçus? Dans la négative, dans quelles autres circonstances les revenus pourraient-ils être différés et quelle est la base conceptuelle de cette proposition?
 | G23.27, G23.41-G23.59 | **Agree** |
| 1. Le modèle de comptabilisation des revenus pour les accords exécutoires de subvention exige que les revenus soient alloués lorsqu'il y a plus d'une obligation exécutoire de subvention. Êtes-vous d'accord avec les méthodes d'allocation identifiées? Si ce n'est pas le cas, quelles méthodes proposeriez-vous? Quelles sont les considérations pratiques?
 | G23.53-G23.56, G23.125-G23.138, AG23.52-AG23.59 | **Agree** |
| 1. Êtes-vous d'accord avec les exceptions autorisées qui permettent la comptabilisation de certains dons en nature, soit lorsqu'ils sont vendus, utilisés ou distribués, et avec le fait que ces exceptions autorisées ne peuvent pas être utilisées lorsque les subventions sont reçues dans le cadre d'un accord exécutoire? Si ce n'est pas le cas, que proposeriez-vous à la place et quelle en est la raison?
 | G23.36, G23.37 | **Agree** |
| 1. Êtes-vous d'accord avec le fait que les services en nature ne doivent pas être comptabilisés, sauf s'ils sont essentiels à la mission? Si ce n'est pas le cas, sur quelle base les services en nature devraient-ils être comptabilisés et quelle en est la raison?
 | G23.36, G23.38, G23.63, AG23.35-AG23.36 | **Agree** |
| 1. Êtes-vous d'accord pour que les dons en nature (à la fois les dons en nature et les services en nature) soient évalués à leur juste valeur? Si ce n'est pas le cas, que proposeriez-vous à la place?
 | G23.31-G23.32, G23.35-G23.38 | **Agree** |
| 1. Êtes-vous d'accord avec le fait que les tâches administratives ne constituent généralement pas des obligations exécutoires distinctes et individuelles, mais un moyen d'identifier ou de rendre compte des ressources dans le cadre d'un accord exécutoire de subvention? Dans la négative, donnez des exemples de cas où les tâches administratives constituent une obligation exécutoire.
 | G23.49 | **Agree** |
| 1. Les informations à fournir sur les revenues des subventions sont-elles suffisamment transparentes? Si ce n'est pas le cas, que proposeriez-vous et quelle est la justification de votre proposition?
 | G23.61-G23.70 |  |
| 1. La partie I est rédigée pour les subventions plus simples et la partie II comprend un paragraphe pour les contrats conclus avec des clients plus simples. Pour les subventions plus complexes, des directives supplémentaires sont fournies sur la manière d'appliquer la partie II dans le contexte des OBNL. Ces propositions parviennent-elles à supprimer les doubles emplois, à faciliter la compréhension et la mise en œuvre? Si ce n'est pas le cas, que changeriez-vous et pourquoi?
 | G23.42-G23.59, G23.73, AG23.37-AG23.40, AG23.62 | **Agree** |
| 1. Avez-vous d'autres commentaires sur les propositions de la section 23, notamment sur la question de savoir si le contenu intégral de la section de l'IFRS pour les PME sur les revenus provenant de contrats avec la clientèle dans la partie II est nécessaire pour les OBNL? Dans l'affirmative, veuillez justifier votre commentaire et renvoyer aux paragraphes pertinents.
 |  | **NO** |

|  |
| --- |
| **Question 5 : Charges des subventions et des dons** **La section 24 de l'INPAG** est nouvelle et couvre la redevabilité des charges. La partie 1 de ce section couvre les Charges des subventions et des dons. Les directives couvrent la comptabilisation, l'évaluation et les informations à fournir sur les subventions qu'une OBNL verse à d'autres entités ou à des particuliers. Comme pour la partie I du section 23, le modèle de comptabilisation des charges sur subventions et dons dépend de l'existence d'une AES. |
|  | **Références** | **Réponse** |
| 1. Le section 24, partie I, et le section 23, partie 1, introduisent une nouvelle terminologie relative aux subventions[[2]](#footnote-3) . Êtes-vous d'accord avec les termes "accord exécutoire de subvention" et "obligations exécutoires de subvention" et leurs définitions? Si ce n'est pas le cas, quels autres termes proposeriez-vous pour obtenir la même signification? Quelles sont les considérations pratiques ou autres découlant de ces définitions, le cas échéant?
 | G24.3-G24.4, G23.23-G23.30,  | **Agree** |
| 1. Êtes-vous d'accord avec le fait que toutes les charges des subventions et des dons peuvent être classées comme un accord de subvention exécutoire ou comme un autre arrangement de financement? Dans la négative, donnez des exemples de charges des subventions ou des dons qui ne pourraient être classées dans aucune de ces catégories et expliquez pourquoi.
 | G24.3-G24.6 | **Agree** |
| 1. Les accords exécutoires en matière de subventions doivent être exécutoires par des moyens juridiques ou équivalents. Pensez-vous que la surveillance réglementaire et les pratiques habituelles peuvent suffire à créer un accord exécutoire de subvention? Dans la négative, pourquoi? Quel poids faut-il accorder à ces mécanismes?
 | G24.3, AG24.9, AG24.13-AG24.15 | **Agree** |
| 1. Êtes-vous d'accord avec le fait que le montant total de la subvention (y compris lorsqu'elle couvre plusieurs années) doit être comptabilisé en tant que charge si le fournisseur de la subvention n'a aucun moyen réaliste d'éviter la dépense? Dans la négative, dans quelles circonstances un fournisseur de subventions ne devrait-il pas comptabiliser la totalité de la charge et quelle en est la raison?
 | G24.17-G24.18, AG24.24-AG24.27 | **Agree** |
| 1. Êtes-vous d'accord avec le fait que les subventions à des fins d'investissement sont comptabilisées en charges par le subventionneur selon les mêmes principes que les autres subventions? Si ce n'est pas le cas, pourquoi? Que proposeriez-vous à la place?
 | AG24.30-AG24.35 | **Yes**  |
| 1. Les propositions relatives à la divulgation des charges liées aux subventions, qui prévoient une exemption pour les informations sensibles, offrent-elles un niveau de transparence approprié? Si ce n'est pas le cas, que proposeriez-vous et quelle est la justification de votre proposition?
 | G24.32-G24.41 | **Yes** |
| 1. Êtes-vous d'accord avec le fait qu'une OBNL subventionnaire doté d'un AAF ne peut comptabiliser un actif qu'à partir du moment où le récipiendaire de la subvention n'a pas respecté une contrainte relative à l'utilisation des subventions fournies? Si ce n'est pas le cas, que proposeriez-vous à la place?
 | G24.11 | **Agree** |
| 1. Avez-vous d'autres commentaires sur les propositions de la section 24, notamment sur le fait que les tâches administratives dans un accord exécutoire de subvention ne constituent généralement pas une obligation exécutoire de subvention mais un moyen d'identifier ou de rendre compte des ressources. Dans l'affirmative, veuillez justifier vos commentaires et renvoyer au paragraphe correspondant.
 | Section 24IG24.21 | **NO** |

|  |
| --- |
| **Question 6 : Coûts d'emprunt** **Le section 25 de l'INPAG** précise la redevabilité des coûts d'emprunt. Il n'y a pas de changements significatifs, des modifications ayant été apportées pour s'aligner sur d'autres sections. |
|  | **Références** | **Réponse** |
| 1. Êtes-vous d'accord pour dire qu'il n'y a pas de modifications d'alignement significatives à apporter à la section 25, autres que les modifications terminologiques qui ont été apportées? Dans la négative, indiquez les modifications d'alignement que vous estimez nécessaires.
 | Section 25 | **Agree** |

|  |
| --- |
| **Question 7 : Paiements fondés sur des actions** **Le section 26 de l'INPAG** précise la redevabilité des paiements fondés sur des actions. Étant donné que les transactions fondées sur des actions sont considérées comme très improbables pour les OBNL, cette section a été supprimée et un paragraphe a été ajouté pour expliquer pourquoi elle ne fait pas partie de l'INPAG. |
|  | **Références** | **Réponses** |
| 1. Compte tenu des caractéristiques des OBNL, êtes-vous d'accord pour dire que des directives sur les paiements fondés sur des actions ne sont pas nécessaires? Dans la négative, donnez des exemples de paiements fondés sur des actions et expliquez comment ils sont utilisés.
 | Sans objet | **Agree** |

|  |
| --- |
| **Question 8 : Avantages du personnel** **Le section 28 de l'INPAG** couvre toutes les formes de rémunération accordées par une OBNL employeur à ses employés. Des modifications ont été apportées à cette section afin de supprimer les références aux paiements fondés sur des actions et aux accords de participation aux bénéfices, qui ne devraient pas faire partie des structures de rémunération des OBNL. Des amendements décrivent comment une OBNL contrôlant qui fournit des avantages aux personnels des entités contrôlées du groupe peut appliquer ses dispositions. |
|  | **Références** | **Réponses** |
| 1. Êtes-vous d'accord pour que la participation aux bénéfices et les paiements fondés sur des actions soient supprimés de le section 28 "*Avantages du personnel"* afin de tenir compte du fait qu'il est très peu probable que les employés des OBNL soient incités à participer aux surplus réalisés par une OBNL? Dans la négative, donnez des exemples de tels arrangements utilisés par les OBNL.
 | G28.3, G28.27 | **Agree** |
| 1. Êtes-vous d'accord avec le fait que les variations en cours d'exercice de la valeur des avantages postérieurs à l'emploi peuvent figurer soit dans l'État des Produits et des Charges, soit dans l'État des Variations des Actifs Nets? Dans la négative, pourquoi?
 | G28.21 |  |

|  |
| --- |
| **Question 9 : Impôt sur le revenu** **La section 29 de l'INPAG** traite de la redevabilité de l'impôt sur les produits, y compris l'impôt courant et l'impôt différé. Des modifications rédactionnelles mineures ont été apportées pour s'aligner sur les autres sections. Les modifications portent notamment sur la suppression de l'exclusion relative aux subventions gouvernementales, celle-ci étant désormais remplacée, et sur la possibilité de faire apparaître les charges fiscales dans l'État des Produits et des Charges ou dans l'État des Variations des Actifs Nets, selon le cas. |
|  | **Références** | **Réponses** |
| 1. Y a-t-il des éléments du section 29 *Impôts sur le revenu* qui ne sont pas nécessaires aux OBNL? Si oui, expliquez quels éléments ne sont pas nécessaires et pourquoi.
 | Section 29 | **NO , as the taxation may depend one le local tax regulation** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Question 10 : Conversion des devises étrangères**  | **Le section 30 de l'INPAG** décrit comment inclure les transactions en monnaie étrangère et les activités à l'étranger dans les états financiers. Ce section a été modifié pour exiger que les profits ou pertes de change sur les éléments monétaires soient présentés de manière cohérente avec la transaction à laquelle ils se rapportent.Ce section exige également que les déficits ou les surplus résultant des variations des taux de change pour les subventions incluses dans les fonds soumis à restrictions soient publiés. Cette disposition vise à assurer la transparence des risques de change liés aux subventions.  |
|  | Références | **Réponse** |
| 1. Êtes-vous d'accord avec le fait que les subventions et les dons doivent être pris en compte lors de la définition de la monnaie fonctionnelle? Dans la négative, pourquoi?
 | G30.3 (c), G30.5 (b), G30.5 (d) | **Agree**  |
| 1. Êtes-vous d'accord avec le principe selon lequel les profits et pertes de change sont présentés comme faisant partie des fonds non affectés, à moins qu'ils ne se rapportent à une transaction qui doit être présentée comme étant affectée? Dans la négative, pourquoi?
 | G30.12, G30.20 (c) | **Agree** |
| 1. Êtes-vous d'accord avec la proposition d'exiger que les profits et les pertes de change qui contribuent à un surplus ou à un déficit sur les accords de subvention présentés comme des fonds avec restrictions soient indiqués? Dans la négative, pourquoi? Que proposeriez-vous à la place?
 | G30.30 | **Agree** |
| 1. Avez-vous d'autres commentaires sur le section 30, notamment sur la question de savoir s'il existe des problèmes de comptabilisation et d'évaluation propres aux OBNL en ce qui concerne la conversion des monnaies étrangères? Dans l'affirmative, expliquez vos commentaires et les questions de comptabilisation et d'évaluation propres aux OBNL.
 | Section 30 | **NO** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Question 11 : Hyperinflation** | **Le section 31 de l'INPAG** décrit les exigences à respecter lorsqu'une OBNL opère dans une économie hyperinflationniste. Des modifications rédactionnelles mineures ont été apportées, notamment en ce qui concerne la structure et les noms des états financiers. |
|  | **Références** | **Réponses** |
| 1. Êtes-vous d'accord pour dire qu'il n'y a pas de changements d'alignement significatifs à apporter à la section 31, autres que les changements de terminologie qui ont déjà été effectués? Si ce n'est pas le cas, décrivez les autres modifications d'alignement nécessaires.
 | Section 31 | **Agree** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Question 12 : Événements postérieurs à la fin de la période de référence**  | **Le section 32 de l'INPAG énonce** les principes de comptabilisation, d'évaluation et de divulgation des événements qui se produisent après la fin de la période de déclaration. Des modifications mineures ont été apportées afin d'inclure les fournisseurs de subventions comme source de faillite, de supprimer certaines références, notamment à la participation aux bénéfices et aux dividendes. Les personnes habilitées à modifier les états financiers après leur publication ont également été élargies compte tenu de la nature des OBNL. |
|  | **Références** | **Réponses** |
| 1. Êtes-vous d'accord sur le fait qu'il n'y a pas de changements significatifs à apporter à la section 32, autres que ceux qui ont déjà été apportés à des fins d'alignement? Si ce n'est pas le cas, décrivez les autres modifications d'alignement nécessaires.
 | Section 32 | **Not agree. Dividend distribution should not happened in an OBL so this section should be corrected** |

|  |
| --- |
| **Commentaires généraux** |
| Veuillez nous faire part de tout autre commentaire que vous souhaiteriez formuler sur l'exposé-sondage 2.Lorsque vous fournissez des commentaires supplémentaires, veuillez faire référence aux numéros des paragraphes, si possible, et fournir une brève explication à l'appui de vos commentaires.  | Veuillez traduire vos commentaires en anglais avant de les soumettre |

1. Les deux sections comprennent la question suivante, à laquelle vous pouvez répondre dans l'une ou l'autre section, ou couvrir les perspectives du subventionneur et du bénéficiaire séparément. [↑](#footnote-ref-2)
2. Les deux sections comprennent la question suivante, à laquelle vous pouvez répondre dans l'une ou l'autre section, ou couvrir les perspectives du subventionneur et du bénéficiaire séparément. [↑](#footnote-ref-3)